

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°10/2023

*L'an **deux mil vingt-trois**, le **08 mars**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

**Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

**Procurations** : M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

**Absent** : M. Philippe **MANTERO**,

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

---

**Objet : DOTATION TERRITORIALE HAUT RHONE DAUPHINOIS –  
CREATION GROUPE SCOLAIRE RUE DU TRAVAIL.**

### **Exposé du Maire**

Notre agglomération connaît ces dernières années une forte attractivité du fait de sa proximité avec des infrastructures nationales lui assurant une bonne desserte (autoroute A42 reliant Lyon à Genève, autoroute A43 reliant Lyon à Grenoble et aéroport de Lyon Saint Exupéry), ainsi que sa centralité par rapport à des bassins d'emplois majeurs (Saint Quentin Fallavier, Plaine de l'Ain, Est Lyonnais).

Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a fixé un objectif de requalification de notre secteur en "agglomération résidentielle de qualité".

L'ensemble de ces évolutions structurelles, allié à un environnement naturel préservé incite fortement de nouvelles familles à venir s'installer sur la commune, réduisant en cela les capacités d'accueil des enfants dans les établissements scolaires.

Ce constat nous conduit à lancer un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.

L'actuel établissement comprend à ce jour vingt-quatre classes accueillant 434 élèves et les deux maternelles un total de 14 classes pour 254 élèves accueillis.

Après réflexion, nous nous orientons vers la construction d'un nouvel établissement scolaire sur la rue du Travail permettant d'accueillir 10 classes maternelles et 10 classes élémentaires. Dans le même temps, un service de restauration scolaire et des salles diverses pour les enseignants et les enfants seront également prévues, ainsi qu'une crèche.

Ce projet pourra s'appuyer sur une conception classique, mais aussi sur une structure de type modulaire avec, dans les deux cas, un label environnemental agréé.

Le coût d'une structure de type modulaire est estimé à 3.608.000 € hors taxes, étant précisé que les travaux de VRD, les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, mission Sécurité et Protection de la Santé, mission Contrôle Technique) et les équipements internes aux salles (informatique, mobilier) ne sont pas compris dans ce montant.

Le plan de financement comprendra une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 et de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Contrat Région Ville 2022-2026.

Nous vous proposons de valider ce projet ainsi que son plan de financement et autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale du Haut Rhône Dauphinois (thématique n° 1 Equipements Scolaires et Petite Enfance).

Il convient de préciser que le plafond des dépenses subventionnables en dotation territoriale est de 1.000.000 € hors taxes. Compte tenu de notre indice de richesse, le taux de subvention sera de 25 % de ce montant, soit une aide de 250.000 €.

Vous voudrez bien statuer.

---

## Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le projet de réalisation d'un groupe scolaire primaire rue du Travail tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Arrête les modalités de financement comme suit :

<b>Dépenses (hors taxes)</b>	
Travaux	3.608.000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3.608.000 €</b>
<b>Recettes (hors taxes)</b>	
Etat DETR (20 %)	721.600 €
Région (20 %)	721.600 €
Département (25% de 1M€)	250.000 €
<b>Total co-financeurs (65 %)</b>	<b>1.693.200 €</b>
<b>Autofinancement (35 %)</b>	<b>1.914.800 €</b>
<b>Total recettes</b>	<b>3.608.000 €</b>

☞ Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale du Haut Rhône Dauphinois (thématique n° 1 Equipements Scolaires et Petite Enfance).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chéruy, le 10 mars 2023  
Le Maire,

